



Arrondissement de Senlis  
Canton de Chaatilly

Arrêté N° 2023/T-062

## Commune de Boran-sur-Oise

### Arrêté réglementant la manifestation dite « retraite aux flambeaux »

Le Maire de Boran-sur-Oise,  
Vu le Code de la Route,  
Vu le Code Pénal,  
Vu le Code des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2213.1 à L2213.5,  
Vu la loi n°82-213 du 02 Mars 1982 modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22 Juillet 1982 relative aux droits et Libertés des communes des départements et des régions,  
Vu le décret n°86-475 du 14 Mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du Code de la Route,  
Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes et l'instruction interministérielle Livre I 8<sup>ème</sup> partie - Signalisation temporaire - pris en vertu de son article 1<sup>er</sup> et approuvé par arrêté interministériel en date du 06 novembre 1992  
Vu la demande par la Présidente du Comité des fêtes afin d'organiser la retraite aux flambeaux le jeudi 13 juillet 2023 :

#### ARRETONS

Article 1<sup>er</sup>: La retraite aux flambeaux se déroulera le jeudi 13 juillet 2023 entre 22h30 et 23h00 selon l'itinéraire suivant:

- Départ (Stade municipal)
- Traversée rue de Précý
- Rue du moulin
- Rue de Beaumont
- Place de l'église
- Place Bourgeois
- Rue de château
- Rue de la serpette
- Rue de Précý
- Retour (Stade municipal)

Article 2: La circulation de tout véhicule quel qu'il soit est interdite sur le passage du cortège. Il est également interdit à tout véhicule de doubler le cortège durant le défilé.

Article 3 : Le cortège sera précédé par la police municipale et clos par un véhicule de pompiers, feux d'interventions allumés. Le défilé est défini par tout et tous ceux qui suivent la manifestation entre ces deux véhicules.

Article 4 : -Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint Leu d'Esserent  
-Monsieur le Chef de service de Police Municipale,  
-Monsieur le chef de service du CPI de Boran sur Oise,  
-Monsieur le responsable des services techniques,  
-Monsieur le Président du Comité des Fêtes,  
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

A Boran S/Oise, le 07 juillet 2023

